



Remboursement prescription transport

Par **Crisgy**, le **17/03/2016 à 16:51**

BonjourrrrrJe suis malvoyante et reconnue en ald pour cette maladie. rnJe bénéficie à ce titre des remboursements par la cpam de certains rv medicaux à 100%.rnJ'ai un enfant mineur (ayant droit) et je voudrais savoir si je peux bénéficier du remboursement à 65% des transports sur prescription médicale .rnLa cpam me dit que non , or j'ai lu sur ameli que le remboursement des frais de transport été pris en charge pour les mineurs. rnJ'ai expliqué que du fait de ma malvoyance je ne pouvais pas emmener seule mon fils à des consultations quk étaient loin !rnJ'ai eu comme réponse " votre médecin traitant n'a qu'à faire la prescription à votre nom..."rnCertains d'entre vous ont ils eu une prise en charge des transports medicaux pour leur enfant mineur et dans quel cas ?rnMerci infiniment pour votre aide .rnCrys

Par **Tisuisse**, le **17/03/2016 à 18:15**

Bonjour,rnrnQuel âge a votre fils ?rnEst-il inscrit sur votre carte vitale ? ou sous votre numéro personnel de SS ?

Par **Crisgy**, le **17/03/2016 à 18:20**

BonjourrrnMon fils a 7 ans et il est inscrit sous mon numéro de ss, donc il figure sur ma carte vitale ainsi que sur l'attestation secu